

Le clergé nicolétain, 1885-1904 : aspects sociographiques

Jean Roy

Volume 35, numéro 3, décembre 1981

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/303976ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/303976ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Roy, J. (1981). Le clergé nicolétain, 1885-1904 : aspects sociographiques. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 35(3), 383–395.
<https://doi.org/10.7202/303976ar>

II

LE CLERGÉ NICOLÉTAÏN, 1885-1904: ASPECTS SOCIOGRAPHIQUES*

JEAN ROY

*Département des sciences humaines
Université du Québec à Trois-Rivières*

Les problèmes généralement soulevés à propos du clergé du 19^e siècle québécois s'insèrent dans une thématique plusieurs fois reprise. Ici, il protège les forces politiques conservatrices¹; là, agent dynamique, il assume diverses fonctions dans le mouvement de colonisation²; ailleurs, il collabore au développement de l'économie capitaliste³. La part faite aux activités paroissiales y est, sauf exception, mince. C'est de ce côté que l'on s'est tourné tout récemment pour étudier le contrôle social à travers les cahiers de prône⁴. Cette piste, axée sur le contenu moral du discours religieux, s'accorde bien avec l'examen du processus d'acculturation dans lequel le clergé est impliqué au premier chef⁵. Nos recherches sur l'histoire de la culture québécoise et mauricienne au 19^e siècle vont dans ce sens: nous nous interrogeons sur l'une de ses composantes essentielles, sinon la plus riche, la culture religieuse. Celle-ci, loin de se réduire à l'histoire de la pratique ou des comportements, recouvre le vécu religieux vers lequel notre réflexion s'est portée d'une façon particulière. Or cette réflexion se nourrit de l'analyse des sources écrites dont les auteurs sont à la fois agents culturels et juges des situations dont ils rendent compte. Cette

* Cette communication a été rendue possible grâce à Daniel Robert, assistant de recherche, et aux organismes subventionnaires — FCAC et FIR de l'U.Q.T.R. — du Groupe de recherche sur la Mauricie.

¹ Entre autres, Nive Voisine, *Louis-François Laflèche, deuxième évêque de Trois-Rivières*. Tome 1 (Saint-Hyacinthe, Edisem, 1980), 320 p.

² Un bel exemple: Normand Séguin, *La conquête du sol au 19^e siècle* (Québec, Boréal Express, 1977), 295 p.

³ Deux thèses: William F. Ryan, *The Clergy and Economic Growth in Quebec, 1896-1914* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1966), 348 p. et N. Séguin, *op. cit.*

⁴ Serge Gagnon et René Hardy, *L'Église et le village au Québec, 1850-1930* (Montreal, Léméac, 1979), 174 p.

⁵ Gérard Bouchard. «Les prêtres, les capitalistes et les ouvriers à Chicoutimi (1896-1930)». *Le mouvement social*, 112 (juillet-septembre 1980): 5-23.

documentation abondante, riche et indispensable est d'origine cléricale et administrative. Il y a donc un intermédiaire obligé, le prêtre, qui intervient et fait écran. Tant et si bien qu'avant même de se pencher sur le contenu des rapports pastoraux, des rapports annuels par exemple, il faut faire de son auteur, le prêtre paroissial, un objet d'étude.

Première étape de la critique des sources, notre propos, aussi modeste que nécessaire, se limite à une étude sociographique du clergé séculier et diocésain. Les réponses que nous apporterons à quelques questions classiques à propos des effectifs du clergé, des origines géographique et sociale du recrutement ecclésiastique, de la durée des études théologiques et, plus brièvement, de la carrière, reposent sur l'exploitation d'un fichier nominatif de tous les prêtres qui ont exercé une fonction dans le diocèse⁶. Cette recherche, qu'il faudra certes approfondir, est circonscrite au diocèse de Nicolet, depuis sa création, le 10 juillet 1885, jusqu'au 28 janvier 1904, date du décès de son premier évêque.

Les étapes de la formation ecclésiastique

Parmi les charges épiscopales, la formation des prêtres est, on l'admettra, l'une des premières. L'évêque doit veiller de près à l'enseignement prodigué dans son séminaire ainsi qu'à la poursuite d'un cycle d'études régulier de la part des clercs. La lecture des rapports pastoraux d'Elphège Gravel montre qu'il a attaché beaucoup d'importance à cette question. À l'étalement des années d'étude, pratique courante au cours des années 1880, il entendait substituer leur resserrement. L'encadrement continu des clercs au moment même de leur formation théologique devenait ainsi un objectif. Demandons-nous alors si des corrections significatives ont été faites au cursus des ordinands, depuis la réception de la tonsure, qui est le rite de passage du statut de laïque à celui de clerc, jusqu'à la prêtrise.

Le dépouillement des lettres d'ordres conservées dans les registres des insinuations ecclésiastiques fournit toutes les données chronologiques. Leur transcription sur les fiches du personnel

⁶ La fiche type et les informations sur la constitution et la validation du fichier sont disponibles pour les chercheurs qui en feront la demande. Les sources suivantes ont été utilisées: J.B.A. Allaire, *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*, 6 tomes, (Montréal et Saint-Hyacinthe, 1910-1934). Arthur Bergeron, *Le clergé du diocèse de Nicolet, 1885-1958*, 1958, 335 p. Antonio Magnan, *Biographies sacerdotales trifluviennes. Le clergé séculier du diocèse des Trois-Rivières* (Thetford-Mines, 1936), 96 p. Georges Panetton et Antonio Magnan, *Le diocèse de Trois-Rivières, 1962* (Trois-Rivières, Éditions du Bien Public), 513 p. *Archives de l'évêché de Nicolet*: les registres des insinuations ecclésiastiques; 3 registres dans lesquels nous avons pris les actes d'ordination. *Archives du séminaire de Nicolet*, «Liste des séminaristes de Nicolet: 1805-1941». 20 pages dactylographiées.

ecclésiastique rend possible l'étude de 44 cas d'ordinands que l'on peut dire complets; il faut entendre par là que nous possédons toutes les dates et années tant de la réception de la tonsure que des ordres⁷. Le cursus clérical recréé, il devient alors facile de calculer l'âge (tableau 2) et les interstices⁸ à des étapes précises de la vie ecclésiastique (tableau 3).

TABLEAU 1

Le nombre d'ordinands

1885: 4	1890: 3	1895: 5	1900: 3
1886: 3	1891: 5	1896: 4	1901: 5
1887: 7	1892: 6	1897: 3	1902: 7
1888: 7	1893: 7	1898: 6	1903: 6
1889: 3	1894: 4	1899: 6	

La répartition des 94 ordinands en deux périodes est sensiblement égale: 49 pour la période 1885-1894 et 45 pour la seconde, 1895-1904. Les cas complets s'avèrent plus nombreux ici (25) que là (19) au cours de la première décennie.

L'analyse suivante se fonde à la fois sur ceux dont le curriculum est complet et sur tous ceux dont il fut possible de préciser l'âge. Bien que la classe d'âge des 21, 22 et 23 ans (tableau 2) rassemble le plus grand nombre de clercs tonsurés, d'aucuns quittent le monde laïque dès leur vingtième année, exceptionnellement avant. À l'opposé, nombreux sont ceux qui entrent dans le cursus alors qu'ils ont déjà 24-25 ans, voire davantage.

Les cas complets ne font que parfaire et préciser ce portrait dans lequel on ne retrouve pas, pour la seconde période de clercs de moins de 21 ans. Par contre, au-delà de 23 ans l'éparpillement reste. Il paraît bien y avoir une élévation de l'âge des clercs. Minimale cependant puisque, transposé en chiffres décimaux, l'âge moyen passe de 22,1 à 22,48 ans au cours de la seconde époque, se rapprochant de très près de l'âge moyen de tous les clercs: 22,5 ans. Les ordinands de la seconde période sont plus jeunes que ceux de la première: l'âge moyen va de 26,05 à 25,8 alors qu'ensemble, 84 cas, ils ont un âge moyen de 25,89 ans. Ces statistiques impo-

⁷ Le monde des clercs est hiérarchisé. Les ordres mineurs (ostiarat, lectorat, exorcistat et acolytat) et les ordres majeurs (sous-diaconat et diaconat) se définissent par rapport à l'oblation du sacrifice. Il s'ensuit pour le sous-diacre des conséquences importantes dont la chasteté. Voir le *Dictionnaire de théologie catholique*. 33: 2463.

⁸ Les interstices sont les «intervalles de temps qui doivent être observés entre les ordinations aux différents ordres». Voir Raoul Naz (sous la direction de), *Dictionnaire du droit canonique* (Paris, Letouzey et Ané, 1957), 6: 7.

TABLEAU 2
Âge des clercs tonsurés et des ordinands: 1885-1904

Âge	Tonsurés			Prêtrise		
	1885- 1904 (tous)	1885- 1894	1895- 1904	1885- 1904 (tous)	1885- 1894	1895- 1904
18	1					
19	2	1				
20	5	3				
21	22	4	7			
22	18	2	6	2		
23	14	6	6	6	3	
24	6	1	1	13	2	6
25	7	1	2	22	2	7
26	2	1		13	2	6
27	3		3	12	5	3
28	1			4	4	
29	1			6	1	1
30				3		2
31				3		
inconnu	4					
Totaux	86	19	25	84	19	25

TABLEAU 3
Les interstices

	1885-1894		1895-1904			1885-1904	
	Tonsure/ sous- diaconat	Sous- diaconat/ prêtrise	Tonsure/ prêtrise	Tonsure/ sous- diaconat	Sous- diaconat/ prêtrise	Tonsure/ prêtrise	Sous- diaconat/ prêtrise (tous cas)
- de 1 mois		1			5	1	14
1 à 5 mois		2		1	5		13
6 à 12 mois		9		1	12		38
13 à 24 mois	1	6		2	3	1	8
25 à 36 mois	12	1	2	19		5	3
37 à 48 mois	5		12	2		18	
49 et plus	1		5				
Totaux	19	19	19	25	25	25	76

sent la constatation suivante: le cursus est raccourci d'un peu plus d'une année. Le contrôle de l'observance des interstices va permettre de vérifier cette affirmation.

Le contraste entre les deux périodes est clair. Il y eut un net resserrement des années du cursus au cours de la seconde. Cela peut se voir de la façon suivante: toutes périodes considérées, une majorité des clercs tonsurés prend entre 25 et 36 mois pour accéder au sous-diaconat. Cependant, à l'intérieur de ces 25-36 mois, une concentration de 13 clercs qui, à la seconde époque, ne mettent que 27 mois, s'oppose à l'éparpillement au cours des années 1885-1894. Cette remarque est tout aussi valable pour les étapes conduisant du sous-diaconat à la prêtrise: aux 6 et 4 cas de 12 et 13 mois respectivement, première époque, s'opposent moins les sous-diacres qui reçoivent l'ordination à la prêtrise après 1 an que cette dizaine qui n'a besoin que de 4 mois et ces 5 autres à qui moins d'un mois est nécessaire. En résumé, les ordinands des années 1885-1894, ont pris, le plus souvent — 14 cas sur 19 — plus de 40 mois pour franchir toutes les étapes du cursus, alors qu'au cours de la seconde décennie, leurs collègues ne mettent jamais plus de 39 mois; et c'est d'ailleurs le temps le plus fréquent: 18 cas sur 25.

Ces statistiques rendent compte du changement survenu dans le curriculum des études théologiques des clercs nicolétains. La réduction du temps de formation des prêtres, sans que l'on touche au programme, imposait l'observance de l'orthodoxie quant au cycle d'études. Désormais, l'ecclésiastique ne pouvait s'adonner qu'à cette occupation puisque toute distraction, tel l'enseignement, lui était refusée. Du point de vue de l'évêque, la valeur de la formation passait par là.

L'origine géographique du clergé

L'historiographie québécoise de la religion a très peu suivi les orientations suggérées par Jean-Charles Falardeau⁹, il y a quelque vingt ans. À cet égard, une récente synthèse de l'histoire de l'Église québécoise¹⁰, intéressante à plus d'un point de vue, et dont nous avons retenu des aspects, et une bibliographie¹¹ importante con-

⁹ Jean-Charles Falardeau, «Les recherches religieuses au Canada français». Situation de la recherche sur le Canada français, numéro spécial de *Recherches sociographiques* (R.S.) (1962): 209-231.

¹⁰ Nive Voisine et collaborateurs, *Histoire de l'Église catholique au Québec. (1608-1970)* (Montréal, Fides, 1971), 112 p. (41-53).

¹¹ J.-P. Montminy et S. Crysdale, *La religion au Canada, 1845-1970* (Québec, P.U.L., 1974), 189 p.

vaincront. La sociologie religieuse historique n'a pas été un champ de recherches très défriché¹², bien qu'elle ait sélectionné divers phénomènes¹³, dont le recrutement du clergé séculier. Louis-Edmond Hamelin¹⁴, le premier, s'est penché de façon scientifique sur les origines du clergé.

Deux facteurs explicatifs orientent l'analyse de l'origine géographique du clergé diocésain de la seconde moitié du XIXe siècle. Le premier est certes le développement de l'espace en référence à la colonisation qui résulte en érections canoniques de nouvelles paroisses; en deuxième lieu, mais conséquence du premier facteur, le quadrillage du territoire québécois par les diocèses qui sont, faut-il le rappeler, des institutions cadres: cadres de recrutement, comme on le verra, et de la formation du clergé en même temps que juridiction administrative autonome de nombreuses unités, les paroisses. Le diocèse de Nicolet est l'un des derniers créés au XIXe siècle. Lors de son érection, sa population d'environ 81 000 catholiques¹⁵, appartenait à l'une ou l'autre des 48 paroisses, toutes issues du diocèse de Trois-Rivières, amputé de sa partie située au sud du fleuve. En 1904, suite à l'érection de nouvelles paroisses, elles sont 60 à se partager les 87 025 catholiques¹⁶, très majoritairement ruraux.

Le portrait du clergé nicolétain de 1885 reçoit ses premières teintes de son appartenance encore toute récente au diocèse trifluvien: 66 des 79 prêtres y trouvent leur origine géographique. Les autres viennent de Québec (6), Montréal (2), Saint-Hyacinthe (2), Rimouski (1), New York (1), Irlande (1). Quelque vingt ans plus tard, les Nicolétains sont en force: 83 prêtres. Des origines diverses: Trois-Rivières (14), Québec (5), Saint-Hyacinthe (4), Montréal (1), Plastow — New Hampshire (1) et Irlande (1) complètent les effectifs qui sont de 119 ecclésiastiques.

¹² Il convient de signaler la monographie de Colette Moreux, *Fin d'une religion* (Montréal, P.U.M., 1969), 485 p., les travaux du centre de recherches en sociologie de l'Université Laval: Paul Stryckman, *Les prêtres du Québec aujourd'hui* (Québec, 1970), 268 p. qui portent sur une période toute récente.

¹³ Une problématique proche de la nôtre: Bernard Denault et Benoît Lévesque, *Éléments pour une sociologie des communautés religieuses au Québec* (Montréal et Sherbrooke, 1975), 220 p.

¹⁴ Louis-Edmond Hamelin, «Contribution aux recherches sociales du Québec par une étude des variations régionales du nombre des vocations sacerdotales», *Cahiers de géographie du Québec* (octobre 1957): 5-27. «Évolution numérique séculaire du clergé catholique dans le Québec», *R.S.*, II, 2 (avril-juin 1961): 189-241.

¹⁵ *Le Canada ecclésiastique, 1887.*

¹⁶ A.E.N., *Rapport sur l'état du diocèse de Nicolet... 1905.* Registre des lettres, 3: 309. Le rapport de 1895 donne 83 800 catholiques. Les protestants sont peu nombreux: 1 200 en 1895 et 1 800 en 1905.

Par ailleurs, pour connaître de façon satisfaisante l'origine paroissiale des diocésains il faut tenir compte de deux paramètres: l'érection canonique de la paroisse¹⁷ (tableau 5) et l'âge des ecclésiastiques (tableau 4). Nous assistons à un vieillissement du clergé. Cela peut se voir à la baisse du pourcentage des moins de 35 ans et à l'augmentation très sensible du nombre des 60 ans et plus, alors que les classes médianes bougent peu; aussi, par le calcul de l'âge moyen qui, mis sous une forme décimale, s'élève, passant de 39,9 à 43,6 ans. Quant aux explications, elles résident à la fois dans la présence de nombreux prêtres en 1885 et en 1904 — ils ont donc vieilli avec le diocèse —; dans le recrutement qui est bon mais qui plafonne; dans les sorties du diocèse. Ce qui appelle quelques commentaires. Le nombre des sorties du diocèse — 20 des 32 eurent lieu avant 1895 — amène à croire à une surproduction de prêtres. Les 13 ordinations sous le «titre de mission» (voir plus loin) corroborent cet avancé. Ajoutons que l'addition des paroisses, donc de nouveaux postes, ne suffit pas à accueillir les nouvelles forces; que les vieilles paroisses dont la population ne progresse pas, bien au contraire, ne peuvent intégrer tous les jeunes ordinands. L'analyse des origines géographique et sociale — qui repose sur l'exploitation des mentions inscrites au registre des baptêmes — va devoir tenir compte des âges de la population cléricale. Ils nous reportent à une situation plus ancienne d'au moins vingt-quatre ans, compte tenu de l'âge des ordinands.

TABLEAU 4
Âge des ecclésiastiques

	1885	%	1904	%
23-34 ans	28	35,4	31	26
35-44 ans	23	29,1	35	29,4
45-59 ans	25	31,7	38	31,9
60 ans et plus	3	3,8	15	12,7

Il ressort qu'en 1885, 14 des 48 paroisses du diocèse fournirent 33 prêtres. En 1904, 27 des 60 paroisses donnent 83 prêtres. Comme 24 ecclésiastiques ne figurent dans aucun des deux états¹⁸

¹⁷ Le décret d'érection canonique nous assure de la présence d'un nombre toujours important de francs-tenanciers.

¹⁸ Ces prêtres exercèrent une fonction dans le diocèse après le 10 juillet 1885 et avant le 28 janvier 1904.

TABLEAU 5
Origine paroissiale des prêtres, 1885-1904

	Érection canonique	État de 1885	Entre 1885- 1904	État de 1904	Double présence 1885 et 1904	Issus de la paroisse
Saint-Antoine de la Baie-du-Febvre	1703-1833	9		12	7	14
Saint-François-du-Lac	1714	1	2	6		9
La Nativité de Bécancour	1722	3	2	5	2	8
Saint-Édouard de Gentilly	1784-1825	1		2	1	2
Saint-Grégoire	1802	5	5	7	4	13
Saint-Pierre-les-Becquets	1827	1		1	1	1
Saint-Zéphirin-de-Courval	1828	1		3	1	3
Saint-David	1831	1		4	1	4
Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet	1831	5		6	2	9
Saint-Guillaume	1833		1	4		5
Saint-Michel d'Yamaska	1834			3		3
Sainte-Monique	1842	2		4	2	4
Saint-Eusèbe de Stanfold	1848		1	1		2
Saint-Louis de Blandford	1848			2		2
Saint-Célestin	1850			4		4
Saint-Christophe d'Arthabaska	1851			1		1
Saint-Thomas-de-Pierreville	1853			2		2
Saint-Norbert d'Arthabaska	1855	1	1	1	1	2
Saint-Bonaventure	1856	1		1	1	1
Saint-Germain	1856		1	1		2
Saint-Frédéric de Drummondville	1856		3	4	1	6
Saint-Patrice	1856		1			1
Saint-Wenceslas	1857			1		1
Saint-Médard	1860			1		1
Saint-Pierre-de-Durham	1861	1		2	1	2
Sainte-Victoire	1863			2		2
Saint-Pie-de-Guire	1864			2		2
Saint-Cyrille	1868	1		1		2
		33	17	83	25	108

et que 17 d'entre eux sont originaires du diocèse de Nicolet, il était permis de croire à l'oubli de paroisses de recrutement. La vérification a permis d'en ajouter une seule. Au total, 28 paroisses ont fourni 108 prêtres¹⁹. On se doute bien que les efforts sont diversifiés. En effet, 83 ecclésiastiques sont sortis des 15 paroisses dont l'érection canonique est antérieure à 1851 et notamment des plus anciennes: La Baie-du-Febvre, Saint-François, Bécancour, Saint-Grégoire et Nicolet. Seule la paroisse de Saint-Frédéric de Drummondville, avec 7 prêtres, se démarque parmi les créations récentes.

L'origine sociale du clergé

Deux sources d'archives peuvent renseigner adéquatement sur l'origine sociale du clergé: le titre clérical ou canonique et le registre de l'état civil. Rappelons que c'est le Concile de Trente qui imposa aux clercs la possession d'une rente, reposant sur les revenus d'un bénéfice ecclésiastique (le titre bénéficial) ou d'un patrimoine (le titre patrimonial), reconnue juridiquement par l'Église et sans laquelle l'acolyte ne pouvait accéder au sous-diaconat. Par ailleurs, la situation particulière de l'Église du Canada a sûrement contribué à fixer la réglementation de la pratique canadienne; de même qu'il ne fait pas de doute qu'il y eut évolution²⁰.

Pour l'instant, il faut tirer le meilleur parti possible des renseignements, si imprécis soient-ils, pris à même les registres de baptême. Bien que moins féconde que le titre clérical, en raison même de la seule notation de l'occupation du père, cette source permet néanmoins une analyse sommaire de l'origine sociale. Encore faut-il remarquer que le registre de baptême nous renvoie à une situation déjà vieille de plus de vingt-quatre ans par rapport au moment de l'ordination et que toute évolution de l'occupation du père, de la famille nous échappe. Dans ces conditions, nul ne se surprendra de trouver un clergé d'extraction rurale et forcément lié à des secteurs de l'activité traditionnelle: agriculture, commerce, justice. Cela dit, on aurait tort de croire à une absence d'évolution. Il faut

¹⁹ Le chiffre de 108 s'obtient par l'addition des prêtres de 1885, 1885-1904, de 1904 dont nous avons soustrait ceux qui sont présents à deux reprises.

²⁰ Il est permis de la soupçonner déjà: les 16 titres relevés par Pierre Hurtubise dans «Origine sociale des vocations canadiennes de Nouvelle-France», *SCHEC*, session d'étude 45 (1978): 41-56, contrastent par leur nombre avec les 350 titres patrimoniaux de la période 1780-1840, recueillis par Serge Gagnon qui en fera bientôt l'analyse. Le seul relevé de la nature des titres (Gérard Couture, *Les conditions juridiques des prêtres ordonnés au titre de service du diocèse* (Québec, Université Laval, 1947), 206 p.) nous interdit de nous engager dans cette voie ouverte par l'historiographie française des 18e et 19e siècles.

alors aller dans le détail des 24 occupations répertoriées (tableau 6). Avec 18 mentions différentes des occupations du père, la diversité est plus grande en 1904 qu'en 1885 avec 10 mentions seulement. Globalement, la représentation des cultivateurs paraît la même. 52 pour 65,6% dans le premier état, 79 pour 66,3% dans le second. Mais on doit tenir compte des présences répétées: 36 fils d'agriculteurs, 6 fils de marchands/commerçants. Cela permet une appréciation différente. L'éventail des occupations présentes s'est ouvert dans la seconde moitié du 19^e siècle. L'élite «savante», ou tout simplement ceux dont l'occupation exige des connaissances d'abord intellectuelles, les professions liées à l'instruction, apparaissent en plus grand nombre. En définitive, ce clergé, majoritairement rural par la présence en force de fils de cultivateurs, sans qu'il y ait sur-représentation paysanne cependant, fait une bonne place à une «bourgeoisie» de village.

Être vicaire et être curé

Peu d'études s'arrêtent à la carrière ecclésiastique, dont le profil ne peut se dégager qu'après la reconstruction du curriculum vitae de chaque membre du clergé. Si les promotions, signes visibles de la reconnaissance des services rendus, se lisent assez bien, il n'en est pas de même pour la mobilité vers le bas. Nous pensons à une minorité qui, sous le coup de sanctions disciplinaires, permettra de nuancer le profil général. D'autre part, tous ne se consacrent pas à la pastorale paroissiale. Il est des exemples de vie partiellement, voire entièrement, tournée vers l'enseignement. Ils nous renvoient à un autre type de carrière, suggérée ou dictée par l'évêque, sinon prise par un prêtre et agréée par l'épiscopat. Enfin, la durée même de la carrière avec la détermination de l'âge-seuil de la retraite pose un problème. Ces questions, et d'autres²¹ plus nombreuses encore, ne trouveront pas de réponse ici. Contentons-nous d'envisager pour l'instant le cas du prêtre paroissial.

L'objet de sa promotion est la cure. Mais il est des cures à petits comme à gros revenus. De plus, on peut soupçonner que des paroisses sont réservées. Qui un chancelier, qui un directeur du séminaire diocésain, après de longues années de service se voit confier un de ces fort rentables bénéfices. L'étude de la dîme devient

²¹ Il y a des pistes intéressantes dans Pierre Savard, «La vie du clergé», *R.S.*, VIII, 3, 1967, repris dans *Aspects du catholicisme canadien-français au XIX^e siècle* (Fides, 1980), 196 p. (23-46) et Nive Voisine, *Histoire de l'Église catholique au Québec...* Pour cette partie, nous avons aussi mis à profit les conseils éclairés de Serge Gagnon.

TABLEAU 6
Occupation du père

	1885	entre 1885-1905	1904
cultivateur	52	8	79
marchand/commerçant	11	1	13
notaire	3		6
médecin	1	1	2
boulangier	2		2
menuisier	1	1	2
greffier	1		1
employé de banque	1		
employé de manufacture	1		
laitier	1		
forgeron		2	3
cordonnier		1	
maçon		1	
orfèvre		1	
boucher			1
corroyeur			1
employé civil			1
industriel			1
instituteur			1
maître de poste			1
musicien			1
navigateur			1
tanneur			1
voyageur de commerce			1
inconnue	4		2
	<u>76</u>	<u>16</u>	<u>119</u>

alors le moyen privilégié d'évaluer les revenus des curés. La condition matérielle que l'on fait au prêtre paroissial s'impose à notre connaissance de la carrière. Mais pour les autres qui composent une bonne partie du clergé paroissial, comment cela se passe-t-il? Après la désignation de la première fonction, une charge de vicaire généralement, que de transferts!

Le tableau de la longueur des vicariats (tableau 7) illustre le va-et-vient. Dans les deux-tiers des cas observés, 194 sur 293, le

TABLEAU 7**Longueur des vicariats, 1885-1904**

Moins de 1 mois	:	25 occurrences
1 à 11 mois	:	99 occurrences
2 à 1,11 an	:	70 occurrences
2 à 3,11 ans	:	29 occurrences
3, à 3,11 ans	:	17 occurrences
4 à 4,11 ans	:	8 occurrences
5 ans et plus	:	5 occurrences

vicaire réside moins de deux ans, et moins d'un an pour un tiers (99 occurrences). Il y a là une instabilité remarquable dont les explications sont nombreuses: la formation auprès de curés expérimentés, les conflits entre le vicaire et le curé, entre les paroissiens et le vicaire; et, bien sûr, les besoins du diocèse dont le nombre de paroisses augmente. En regard, la situation des curés paraît relativement plus stable (tableau 8). Tenant compte des années de résidence avant 1885 et après 1904, c'est une bonne moitié des curés qui servent la même paroisse près de dix années consécutives. La ventilation statistique reflète imparfaitement l'expérience grandissante des curés. Signalons que 23 des curés de 1904 occupaient déjà une semblable fonction en 1885. Cette année-là, comme le laisse voir la classification du tableau des âges, ils étaient jeunes. En effet, 16 des 44 curés avaient moins de 40 ans, dont 6 moins de 35 ans. En 1904, sur 59 curés, seulement 7 n'ont pas atteint la quarantième année et un seul a moins de 35 ans. Les plus de 55 ans sont maintenant plus nombreux: 17, contre 5 en 1885.

TABLEAU 8**Années d'exercice des curés dans une même paroisse**

1 à 5 ans	:	35
6 à 10 ans	:	43
11 à 15 ans	:	30
16 à 20 ans	:	13
21 à 37 ans	:	19
		140

Ces statistiques ne peuvent suffire à nous restituer le dynamisme interne de la société ecclésiastique. Du moins en donnent-elles la respiration. Toutefois, les enjeux et les mécanismes restent encore à appréhender. L'anonymat dans lequel nous tenons l'en-

semble des clercs pourra mieux permettre de relever, cerner, le cas échéant, les hommes exceptionnels.

De taille modeste, par le volume de ses effectifs et le nombre des paroisses, le diocèse de Nicolet ne s'agrandit pas mais il se développe. La colonisation est active et impose l'ouverture de nouvelles unités religieuses. Celles-ci mettent quelque temps avant de contribuer à l'effectif cléricol, laissant aux vieilles paroisses et à leur village, le soin d'y pourvoir. Par contre, les paroisses nouvellement érigées constituent des débouchés pour les enfants du diocèse qui, vers 1900, composent la forte majorité du personnel ecclésiastique. Le recrutement local, interne, est conséquence directe de la formation du diocèse. Hormis l'argument d'autorité derrière lequel l'évêque pouvait se réfugier, la multiplication des postes pouvait raffermir son emprise, comme les déplacements ou les transferts le donnent à penser.